

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.61 Achat lame de déneigement

L'an deux mille douze et le douze juin,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric CLO, Pierre VALVERDE

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT

Absent excusé : Michel CROS

Pouvoir de Michel CROS à Didier GERIN

Secrétaires de séance : Didier GERIN, Michel RÔDEL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'adjoint aux travaux qui explique que la lame à neige utilisée pour déneiger la voirie présente des désordres dont le coût de réparation est disproportionné eu égard au coût d'une lame neuve.

Il présente deux devis dont le mieux disant est celui de l'entreprise RIGOLLIER pour un montant de 4 330 €uros HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide à l'unanimité le devis de l'entreprise RIGOLLIER pour le remplacement de la lame de déneigement pour un montant de 4 330 € HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD